



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page de délibération n° VI-DEL-2024-027
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-027

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 29

Objet : Motion de soutien aux usagers de la ligne C du RER

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claudé	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M. Jacques	CORBEL		Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN

ETAIENT ABSENTS : M. Franck COENNE, M. Mehdi MEJERI, M. Maxime MARCELIN, M. Grégoire TURLOTTE, Mme Sana AABIBOU, Mme KadiatouLY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Monsieur SIGMAN expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-027-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de mise en ligne : 18/03/2024

La dégradation absolument alarmante et totalement inadmissible des conditions de transport des usagers de la ligne C du RER affecte tout particulièrement les trains desservant la vallée de l'Orge et la branche de Saint-Martin d'Etampes.

Les multiples témoignages portés à notre connaissance par nos administrés impactés, qui subissent quotidiennement des retards réitérés, des annulations intempestives de missions et un fréquent phénomène de saturation des rames, mises en circulation en nombre insuffisant aux heures de pointe, soulignent ces perturbations intolérables.

Il apparaît que ces difficultés croissantes, procèdent non seulement de la vétusté et de l'obsolescence unanimement constatées du matériel roulant mais également de la pénurie persistante de conducteurs engendrée par des difficultés de recrutement non-résolues à ce jour. Cette situation conduit à la mobilisation des associations représentatives des usagers et des élus locaux.

Partageant pleinement le légitime sentiment d'exaspération et la profonde indignation éprouvés par les usagers depuis trop longtemps confrontés à ces dysfonctionnements inacceptables, le Conseil municipal d'Etampes demande que soient diligentées les actions et mesures nécessaires au rétablissement prompt et pérenne de la qualité de service à laquelle les usagers aspirent fort justement.

A cet effet, Monsieur le Maire d'Etampes et Monsieur le Président de la CAESE ont saisi, le 19 février dernier, Monsieur le Ministre délégué en charge des transports.

Par ailleurs, les élus s'opposent absolument au nouveau projet de schéma directeur du RER C Île-de-France Mobilités (IDFM) qui se traduirait pour les usagers du sud Essonne par un terminus en gare de Paris Austerlitz. Ces derniers seraient ainsi contraints à prendre une correspondance pour rejoindre les gares intramuros du RER C.

Cette proposition, si elle devait être validée, détériorerait plus encore les conditions de transport des sud Franciliens et augmenterait notablement leurs temps de trajets. À l'heure où nombre d'entre eux ont fait le choix de s'éloigner de Paris et la petite Couronne, souvent pour des motifs économiques, et où tout est mis en œuvre pour décourager l'utilisation de véhicules personnels, cette proposition irait à l'encontre même des objectifs recherchés.

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 2 élus ne prenant pas part au vote (M. MEZIANE, Mme TRAN QUOC HUNG),

- Adopte cette motion et le Conseil municipal :
 - o Décide d'entreprendre toute démarche et action utiles auprès du Ministère concerné afin de faire valoir les demandes légitimes des usagers en faveur d'un développement substantiel d'une offre de transports en commun fiable, ponctuel, efficace et pleinement adaptée aux besoins de nos territoires,
 - o Rejette catégoriquement ce nouveau projet de schéma directeur qui dégraderait davantage les conditions de déplacement des usagers du sud Essonne et constituerait un non-sens environnemental.



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :19 MARS 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.